

SEMAINE DE TRAVAIL DE QUATRE (4) JOURS AVEC RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

Nouvelle demande
 Renouvellement

Nom [REDACTED]	Prénom	No d'employé
Courriel		Titre d'emploi

DURÉE DE L'ENTENTE	
Date de début (dimanche de début de la période de paie : AAAA-MM-JJ)	Date de fin (samedi de fin de période de paie : AAAA-MM-JJ)

Modalités de la durée de l'entente :

- La durée de l'entente est minimalement de un (1) an.
- La demande de réduction du temps de travail doit parvenir au Service des avantages sociaux avantagessociaux.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca au moins 30 jours avant la date de début.
- L'entente peut être renouvelée avec l'accord du supérieur immédiat, de l'employé et du Service des avantages sociaux. Une nouvelle demande doit être envoyée au Service des avantages sociaux 30 jours avant le début du renouvellement.
- L'une ou l'autre des parties peut mettre fin à cette entente avec un préavis de 60 jours.

RÉPARTITION DES HEURES DE LA SEMAINE RÉGULIÈRE DE TRAVAIL (NE COCHER QU'UNE SEULE CASE)
<input type="checkbox"/> Les 35,00 heures sont réduites à 32,00 heures réparties sur 4 jours de 8,00 heures. <input type="checkbox"/> Les 36,25 heures sont réduites à 32,00 heures réparties sur 4 jours de 8,00 heures. <input type="checkbox"/> Les 36,25 heures sont réduites à 33,00 heures réparties sur 4 jours de 8,25 heures. <input type="checkbox"/> Les 37,50 heures sont réduites à 33,00 heures réparties sur 4 jours de 8,25 heures. <input type="checkbox"/> Les 38,75 heures sont réduites à 34,00 heures réparties sur 4 jours de 8,50 heures. <input type="checkbox"/> Les 38,75 heures sont réduites à 35,00 heures réparties sur 4 jours de 8,75 heures. <input type="checkbox"/> Les 40,00 heures sont réduites à 36,00 heures réparties sur 4 jours de 9,00 heures. (Ne s'applique pas au personnel de la FSSS-CSN)

HORAIRE	
Journée de congé	Horaire de travail (exemple : 8h-12h/13h-17h)

CONVERSION DES CONGÉS EN PRIMES (NE COCHER QU'UNE SEULE CASE)
<input type="checkbox"/> Je choisis de conserver 5 congés fériés payés; les 12,6 jours de congés libérés (4,6 jours de maladie et 8 jours de congés fériés) sont convertis en une prime de 4,3% s'ajoutant au taux horaire. <input type="checkbox"/> Je choisis de conserver 4 congés fériés payés; les 13,6 jours de congés libérés (4,6 jours de maladie et 9 jours de congé fériés) sont convertis en une prime de 4,9 % s'ajoutant au taux horaire. <input type="checkbox"/> Je choisis de conserver 3 congés fériés payés; les 14,6 jours de congés libérés (4,6 jours de maladie et 10 jours de congés fériés) sont convertis en prime de 5,5 % s'ajoutant au taux horaire. <input type="checkbox"/> Je choisis de conserver 2 congés fériés payés; les 15,6 jours de congés libérés (4,6 jours de maladie et 11 jours de congés fériés) sont convertis en une prime de 6 % s'ajoutant au taux horaire.

CONGÉS FÉRIÉS CONSERVÉS (COCHER 1, 2, 3 OU 4 CONGÉS EN PLUS DU N°13 OBLIGATOIRE)		
<input type="checkbox"/> N°1 Confédération <input type="checkbox"/> N°2 Fête du Travail <input type="checkbox"/> N°3 Action de Grâce <input type="checkbox"/> N°4 Veille de Noël <input type="checkbox"/> N°5 Noël	<input type="checkbox"/> N°6 Lendemain de Noël <input type="checkbox"/> N°7 Veille du jour de l'An <input type="checkbox"/> N°8 Jour de l'An <input type="checkbox"/> N°9 Lendemain du jour de l'An <input type="checkbox"/> N°10 Vendredi saint	<input type="checkbox"/> N°11 Lundi de Pâques <input type="checkbox"/> N°12 Journée nationale des patriotes <input checked="" type="checkbox"/> N°13 Fête nationale du Québec (<i>obligatoire</i>)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
<ul style="list-style-type: none"> Le délai de carence en invalidité sera de 4 jours ouvrables; Au début de l'entente, le solde des banques (vacances et congé de psychiatrie), se convertira de la façon suivante : <u>(heures en banque X nb d'heures réduites)</u> divisé par nb d'heures régulières (exemple : 140h x 32h / 35h = 128h); À l'expiration de l'entente, le solde des banques (vacances et congés de psychiatrie) se convertira de la façon suivante : <u>(heures en banque X nb d'heures régulières)</u> divisé par nb d'heures réduites (exemple : 128h x 35h / 32h = 140h).

SIGNATURES OBLIGATOIRES			
Lettres moulées – Employé(e)		Lettres moulées – Supérieur immédiat	
		<input type="checkbox"/> Demande acceptée <input type="checkbox"/> Demande refusée	
Signature – Employé(e)	Date	Signature – Supérieur immédiat	Date

SECTION RÉSERVÉE AU REPRÉSENTANT DES RESSOURCES HUMAINES
Remarques